1055 Froideville, le 21 mars 2019

Froideville

Greffe Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 19 mars 2019

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes:

1. Réponse aux questions de M. Yves Grosclaude concernant le nombre d'enfants fréquentant l'EFAJE (association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour des enfants).

L'association EFAJE du Gros-de-Vaud et environs est un réseau qui regroupe 32 communes du district du Gros-de-Vaud et environs, pour un total de plus de 43'000 habitants. Le réseau a été constitué le 12 décembre 2007.

En réunissant les différents types d'accueil au sein d'un même réseau, les Communes membres ont désiré s'unir pour mieux répondre aux besoins de la population en matière d'offre, tout en ayant une meilleure gestion des coûts.

En ce qui concerne plus particulièrement notre commune, il faut retenir que les coordonnées des noms et prénoms des personnes bénéficiant des services de l'EFAJE sont protégés par la loi sur la protection des données. Dès lors, les chiffres qui vous sont donnés, reflètent exclusivement des prestations offertes et données aux bénéficiaires anonymes.

Il y a lieu de prendre en compte que, en 2017, 136 élèves de Froideville, ont fréquenté les infrastructures de l'EFAJE. En 2018, les comptes n'ayant pas encore été adoptés, nous pouvons estimer qu'à ce jour, ce sont pour l'instant quelque 130 élèves. Voici en détail les prestations facturées par l'EFAJE en 2017 :

Pour l'accueil familial : 6'225 heures consommées.
Pour l'accueil préscolaire : 35'763 heures consommées

Pour l'accueil parascolaire : 49'008 heures consommées

Le site internet de l'EFAJE renseignera sur toutes questions que vous vous posez.

2. Réponses complémentaires au Conseil concernant le préavis 35/2018, prêt en faveur de la société de tir.

La société de tir de Froideville est composée de 30 membres actifs et cotisants en 2019. Les journées de tir au stand sont en moyenne de 15 annuellement. Le nombre de coups/année est limité à 13'000 (c'est une restriction sur les nuisances dictées par les organes cantonaux compétents).

La participation de la société aux tirs extérieurs est d'environ 40 par année (championnats cantonaux et fédéraux, tirs de concours de sociétés en Suisse Romande, etc.).

Concernant la sécurisation et la signalisation du virage, des contacts ont été pris avec la DGMR (Département générale sur la mobilité et les routes) laquelle nous a répondu de la façon suivante :

« La DGMR a procédé à une analyse de la sécurité de la zone sous l'angle notamment de la signalisation, de la géométrie de la route, du balisage et de l'accidentologie.
Il ressort de cette analyse de l'infrastructure et de la lecture du rapport d'accident (confidentiel), que l'infrastructure routière n'est pas en cause dans ce drame. La géométrie est adaptée à la vitesse légale et ne nécessite pas de signalisation spécifique; de plus, le tracé est correctement balisé. Par ailleurs, l'accident a eu lieu de jour, par beau temps et sur route sèche ».

3. Décompte final – Préavis No 24/2018 – Travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable (EP) au chemin du Raffort

Coût des travaux	Crédit accordé CHF	Frais engagés CHF
1. Travaux de génie civil	124'000.00	89'614.45
2. Travaux appareillage, y c. remplacement BH 36	50'000.00	43'450.00
3. Travaux électriques pour éclairage, pose d'un nouveau mât	5'000.00	4'831.20
4. Honoraires	25'400.00	25'389.60
5. Divers et imprévus (environ 10 %) + arrondi	20'500.00	0.00
6. Total	224'900.00	163'285.25
7. Participation ECA	-29'900.00	-20'903.00
8. A charge de la commune	**195'000.00**	**142'382.25**

Le coût des travaux avait été basé sur des montants estimés par le Bureau Courdesse et Associés SA, à Echallens.

Les coûts se sont avérés en général inférieurs aux montants estimés, il n'y a pas eu de divers et imprévus et, en fonction de ce qui précède, la participation de l'ECA a été également inférieure au montant prévu.

Nous réalisons finalement une économie de **CHF 52'617.75** par rapport à la demande de crédit extrabudgétaire.

4. Explications concernant le budget 2019 – rubrique Protection civile – Compte 660.352 – Participation à la région (M. Glur).

Lors de l'établissement du budget 2018, le montant de Fr. 60'400.00 a été basé sur la prévision budgétaire de 2'550 habitants à Fr. 23.6841/habitant. En fait, il n'aurait pas fallu tenir compte de la prévision budgétaire de 2'550 habitants, mais du nombre réel d'habitants au 31.12.2016.

Lors du budget 2019, le montant de Fr. 61'600.00 a été basé non pas sur le chiffre prévisionnel du nombre d'habitants en 2019, mais bien sur le chiffre officiel du nombre d'habitants au 31.12.2017, soit Fr. 24.0480/habitant. C'est la différence entre un chiffre supputé une année et un chiffre réel officiel l'année suivante qui explique la différence constatée.

5. Travaux DOMOTIQUE Centre scolaire du Bas de la Fin

Commencés à la mi-octobre 2018, les travaux se sont déroulés selon la planification, avec toutefois quelques surprises liées à l'obsolescence des radiateurs, notamment du collège de la Fontaine, qui ont eu partiellement raison du préavis de CHF 90'000.00 accordé par le Conseil communal. Un dépassement final de CHF 6'289.50 est enregistré.

Ce dépassement est lié aux changements initiaux de vannes et de radiateurs, changements nécessaires avant les travaux d'implantation des nouvelles vannes radiocommandées. Budgétisé à CHF 8'850.00, ce poste a atteint la somme finale de CHF 10'560.00, soit un dépassement de CHF 1'710.00.

Le solde de CHF 4'579.50 du dépassement est consécutif à l'adaptation des structures électriques, notamment au collège de la Fontaine ainsi qu'au collège du Platane, pose de 2 transformateurs d'intensité (TI), éléments non identifiables au moment de l'élaboration du préavis mais nécessaires pour la pose de la DOMOTIQUE.

Au final le dépassement est de 6.99 % du crédit accordé.

6. Réponse à la question du Conseil sur la conformité des parois devant les containers au Chemin du Bas de la Fin.

Après contrôle dans le dossier d'enquête proprement dit, nous avons constaté que l'emplacement des containers figurait effectivement sur le plan de situation du 2 octobre 2014.

Par contre, les parois qui entourent l'emplacement ont fait l'objet d'une autorisation formelle de la Municipalité, lors des discussions avec les constructeurs dans le cadre des aménagements extérieurs qui concernaient entre autre, le trottoir du Bas de la Fin, l'escalier qui rejoint le centre œcuménique, le passage piétonnier public qui traverse la parcelle, etc.

Les parois ont été autorisées dans un but sécuritaire, en espérant que cette infrastructure évite que des petits malins lâchent les containers sur le chemin du Bas de la Fin.

7. Séance du Conseil communal du 11 décembre 2018 au Parlement vaudois

A l'occasion de cette séance extra-muros exceptionnelle qui était aussi l'occasion de fêter les 30 ans d'activité de votre Président, les débats ont été enregistrés par la société SONOMIX qui officie habituellement lors des séances du Grand Conseil vaudois. La Municipalité souhaitait que chacun puisse garder un souvenir de son passage en ces lieux, c'est pourquoi elle a fait graver un DVD de cet évènement qu'elle se fait un plaisir de vous offrir.

8. Démission

En date du 16 janvier 2019, la Municipalité a pris connaissance, avec regret, de la démission de Monsieur Rolf Gerber au sein de l'Exécutif communal pour le 30 juin 2019. Nous prenons acte de sa décision et nous remercions Monsieur Gerber de son engagement durant toutes ces années pour la bonne marche de notre commune. Nous souhaitons à Monsieur Gerber une longue et heureuse retraite. Nous le remercierons en temps voulu comme il se doit.

La Municipalité est à disposition des personnes intéressées à se présenter à ce poste pour une élection à la Municipalité le 19 mai prochain, pour répondre à toutes questions. Nous rappelons que les listes doivent être déposées au plus tard le lundi 8 avril 2019 à midi.

Nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitions vous apporter et vous remercions de votre attention.

Le Syndic:

Jean-François THUILLARD

MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

La Secrétaire:

Alice HENRY